



Travelling

● 07 — 14
fév. 2023

festival de cinéma



Charte du bénévole

Vous allez participer, en tant que bénévole, à la 34ème édition du festival de cinéma Travelling et nous vous en remercions.

L'association s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
- Lui confier dans la mesure du possible une activité conforme à ses souhaits.
- Lui assurer un encadrement par un responsable d'équipe.
- Le couvrir par une assurance adéquate.

L'activité bénévole est librement choisie, il ne peut donc exister de liens de subordination, au sein du droit du travail, entre l'association Clair Obscur et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes de l'association, en conformité avec ses objectifs
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement du festival.
- Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés.
- Respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'association Clair Obscur.
- Assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités proposés par l'association et acceptés par le bénévole.

Votre implication en tant que bénévole vous permet de découvrir des activités aussi variées que l'accueil, la billetterie, le contrôle et la régie. Cette expérience valorisante vous offre l'occasion de développer des projets au sein de l'association.

Sur demande, une attestation pourra vous être délivrée.

Pendant le festival, un bracelet vous sera remis afin d'accéder aux différents lieux du festival pour le bon déroulement de vos missions. Un t-shirt vous sera également remis dans le but de représenter le festival auprès du public.